



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHU

Question écrite n° 67074

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la désaffection des jeunes médecins à l'égard de la carrière hospitalo-universitaire. Les médecins hospitalo-universitaires ont formé, depuis un demi-siècle, les médecins de notre pays et assurent l'encadrement médical et la gouvernance des centres hospitaliers universitaires (CHU). Ils ont contribué à la qualité du système de santé français, qui est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Le statut hospitalo-universitaire n'est obtenu qu'après de longues études de médecine et le suivi du cursus universitaire comprenant un master, une thèse, un séjour à l'étranger et une habilitation à diriger des recherches. Ce métier n'est plus attractif. On assiste à une pénurie de candidats qui pourrait entraîner, à plus long terme, une absence d'enseignement de certaines disciplines médicales dans les CHU. Cette désaffection est due, en partie, à l'alourdissement des tâches administratives, mais également à un statut, datant de 1958, qui ne connaît aucune évolution. Ce désintéressement est également le fait des conditions d'exercice de la profession dans le secteur privé. Celui-ci offre de nombreux avantages aux salariés en termes de rémunération et de réduction du temps de travail, ainsi qu'en termes de retraites. Aussi, il lui demande, dans un premier temps, quelles mesures pourraient être mises en oeuvre afin de limiter la désaffection croissante pour la carrière hospitalo-universitaire. Dans un second temps, il lui demande si une revalorisation du statut de cette profession est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67074

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6103